

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 20

Objet : Modifications de marchés pour le lot 1 relatif à la construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire BEPOS (école Thomas Pesquet)

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

VU le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

VU le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique,

VU le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

VU la délibération en date du 4 novembre 2016, dans laquelle le Conseil Municipal a décidé, suite à la réorganisation des trois écoles (l'école Jacques Brel, la maternelle du Centre et l'école des Perchées) en deux établissements scolaires, de retenir, après consultation, le bureau d'études EboConsult (25580 CHASNANS) pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation de la réhabilitation et de l'extension de l'école des Perchées, pour un montant de 20 670 € HT,

VU la délibération du 18 décembre 2017, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- retenu le scénario 2 correspondant à la construction d'un bâtiment scolaire neuf pour un coût d'opération prévisionnel de 1 751 545.60 € HT ;

- arrêté le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût des travaux Groupe scolaire et espace mutualisés € HT	1 751 545.60 €
------------------------------------------------------------	----------------

.../.

.../. 2 -

Recettes

DETR 40 %	700 618.24 €
FSIL CONTRAT RURALITE 13.32 %	233 305.87 €
ADEME 5.11 %	160 000.00 €
Région Effilogis 10 %	175 154.56 €
COMMUNES DE RATTACHEMENT %	
Tourmont 492 h /5 813 h x 100 = 8.46 %	40 816.70 €
Buvilly 392 h /5 813 h x 100 = 6.74 %	32 518.27 €
Chausseuans 100 h /5 813 h x 100 = 1.72 %	8 298.43 €
Chamole 173 h /5 813 h x 100 = 2.98 %	14 377.51 €
Vaux sur Poligny 97 h /5813 h x 100 = 1.66 %	8 008.95 €
Poligny 4 559 h /5813 h x 100 = 78.42 %	378 387.53 €
Les montants des participations des communes sont indicatifs, une réunion concernant le montant des allocations libres des communes de rattachement, sera programmée ultérieurement	
TOTAL	1 751 545.60 €

- sollicité les financeurs pour percevoir les subventions liées à ce projet auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40 % des dépenses HT (soit 700 618.24 €), de l'Etat au titre du FSIL au taux de 13.32 % des dépenses HT (soit 233 305.87 €), de la Région au titre d'Effilogis au taux de 10 % (soit un montant de 175 154.56 €) et auprès des communes de rattachement pour un montant de 104 019.86 € ;

- autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

VU la délibération en date du 30 mars 2018 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le changement de site pour le projet de construction d'une nouvelle école maternelle à proximité de la crèche ;

- autorisé le Maire à signer le marché complémentaire, avec le bureau d'études EboConsult correspondant à ce changement de site d'un montant de 3 445 € HT et tous les documents qui s'y rapportent ;

VU la délibération en date du 21 septembre 2018 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- décidé de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire au cabinet SERGE ROUX de DOLE pour un coût prévisionnel de 192 220 € HT ;

- autorisé le Maire à signer le marché correspondant à cette mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire dont le montant de la rémunération prévisionnelle est fixé à 192 220 € HT, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

VU la délibération du 5 juillet 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Sommaire n° 2-2 proposé par le cabinet SERGE ROUX dont le coût prévisionnel est de 2 849 000 € HT pour l'ensemble du bâtiment (Ce montant étant porté à 3 383 534,15 € HT avec les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle et frais divers) dont 1 894 779,12 € HT pour la partie scolaire (pour la partie travaux), et a autorisé le Maire à signer l'ordre de service au cabinet SERGE ROUX pour la poursuite des études, à savoir la préparation de l'APD, et validé le plan de financement ;

.../.

.../ 3 -

VU la délibération du 25 octobre 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé l'Avant-Projet Définitif du cabinet SERGE ROUX reprenant les éléments de l'APS et dont le coût prévisionnel des travaux est de 2 918 200 € HT pour l'ensemble du bâtiment, avec un coût projet de 3 475 891.33 € HT et une participation de la commune de 1 946 499.14 € HT, 56 % du projet hors subvention et 1 099 636.84 € subventions déduites, ainsi qu'il suit :

	APD
Coût travaux	2 889 800.00 €
Option zone de stockage R+1	22 500.00 €
Clôture côté rue Général De Gaulle	5 900.00 €
Coût travaux avec options	2 918 200.00 €
Maîtrise d'œuvre 8,25 %	240 751.50 €
CT + SPS	10 521.25 €
Levé topo	1 980.00 €
Etude de sol	2 790.00 €
Concessionnaires de réseaux	6 000.00 €
Publicité - Reprographie	600.00 €
Domage ouvrage 0,95 %	27 453.10 €
Imprévus 5 %	144 490.00 €
Révision de prix 4,26 %	123 105.48 €
Montant total (avec BEPOS)	3 475 891.33 €
Coût scolaire commune 56 %	1 946 499.14 €
Coût périscolaire CCAPS	1 529 392.19 €

- autorisé le Maire à signer l'ordre de service au cabinet SERGE ROUX pour la poursuite des études, à savoir la préparation du dossier PROJET qui permettra le lancement de la consultation des entreprises ;

- sollicité une subvention Effilogis auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au taux de 20 % du montant HT des travaux, plafonnée à 150 000 € et adopté le plan de financement suivant pour la part communale du projet :

Dépenses HT

Coût des travaux, MO, et contrôles Groupe scolaire et espace mutualisés € HT	1 946 499.14 €
------------------------------------------------------------------------------	----------------

Recettes

DETR 28.73 % notifiée	559 145.97 €
Région BEPOS EFFILOGIS sur étude notifiée	30 000.00 €
Région BEPOS EFFILOGIS sur travaux	150 000.00 €

.../

.../. 4 –

COMMUNES DE RATTACHEMENT 5,53 %		
Tourmont	3,39 % sur reste à charge	40 908.15 €
Buvilly	2,72 % sur reste à charge	32 851.14 €
Chausseans	0,67 % sur reste à charge	8 100.00 €
Chamole	1,17 % sur reste à charge	14 182.78 €
Vaux sur Poligny	0,60 % sur reste à charge	7 236.11 €
Villerserine	0,37 % sur reste à charge	4 438.15 €
		107 720.77 €
Autofinancement ville de Poligny 56,40%		1 099 636.84 €
TOTAL		1 946 499.14 €

- autorisé le Maire à signer tous documents liés à ce dossier ;

VU la délibération du 21 février 2020, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- décidé de suivre les avis de la CAO concernant la construction d'un bâtiment scolaire BEPOS pour l'école des Perchées et d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- d'attribuer le lot n° 1 « Terrassement – VRD » à la société MILLET TP de POLIGNY pour un montant de 137 295,45 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 2 à la société GC BAT de DOMBLANS pour un montant de 699 000,00 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 3 au groupement ALD CONSTRUCTION BOIS / HENRIET de PORT LESNEY pour un montant de 375 000,00 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 4 à la société SECOBAT de SAINT APPOLINAIRE pour un montant de 107 000,00 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 5 au groupement BONGLET / TAUBATY de LONS LE SAUNIER pour un montant de 189 572,44 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 6 à la SARL GIRARD JEAN MARIE de VILLENEUVE D'AMONT pour un montant de 163 970,00 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 7 à la SARL GIRARD JEAN MARIE de VILLENEUVE D'AMONT pour un montant de 187 634,50 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 8 au groupement BONGLET / TAUBATY de LONS LE SAUNIER pour un montant de 222 038,70 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 9 à la SAS GRIDELLO de MONT SOUS VAUDREY pour un montant de 47 850,00€ HT ;
- d'attribuer le lot n° 10 au groupement BONGLET / TAUBATY de LONS LE SAUNIER pour un montant de 40 003,40 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 11 à la société COMBE ZANCHI FENIET de HAUTEROUCHE pour un montant de 47 094,11 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 12 à la société EIMI de POLIGNY pour un montant de 225 935,00 € HT ;
- d'attribuer le lot n° 13 à la société SMI de POLIGNY pour un montant de 152 000,00 € HT ;
- de déclarer le lot n° 14 infructueux et de relancer une consultation pour les prestations correspondant à ce lot sur la base d'un cahier des charges affiné ;
- d'attribuer le lot n° 15 à la société SJE de MESSIA SUR SORNE pour un montant de 127 204,66 € HT sans la variante ;

- décidé de déclarer le lot 14 « Photovoltaïque » infructueux et de relancer une consultation pour les prestations correspondant au lot 14 avec un nouveau cahier des charges ;

- autorisé le Maire à signer toute pièce se rapportant à ces marchés de travaux ;

.../.

.../. 5 –

VU la délibération du 18 septembre 2020, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- décidé de suivre la proposition de la CAO et d'attribuer le lot 14 « électricité – photovoltaïque » pour la construction d'un groupe scolaire et périscolaire BEPOS à la société SUNVIE pour un montant de 69 958,34 € HT ;
- a autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé les travaux supplémentaires de dévoiement de réseaux estimés à 16 417,15 € HT dans le cadre de la construction du bâtiment scolaire et périscolaire de l'école des Perchées ;
- autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant à ces travaux de dévoiement de réseaux avec l'EURL MILLET TP titulaire du lot n° 1 « Terrassement VRD » pour un montant de 16 417,15 € HT ainsi que toute pièce qui s'y rapporte ;

VU la délibération n° 164-2020 du 11 décembre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé la modification des prestations du lot n° 3 « Structure et bardage bois – Couverture » entraînant une plus-value estimée à 55 937,11 € HT ;
- autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 3 correspondant à cette modification de prestation estimée à 55 937,11 € HT avec l'entreprise ALD CONSTRUCTION BOIS / HENRIET ainsi que toute pièce qui s'y rapporte ;

VU la délibération n° 166-2020 du 11 décembre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet des enseignants concernant les jeux extérieurs de l'école des Perchées, estimé à 41 991,69 € HT ;
- approuvé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de jeux	41 991,69 € HT	Etat - DETR / DSIL (30 %)	12 597,51 €
		Département DST relance (30 %)	12 597,51 €
		Autofinancement 40 %	16 796,67 €
Total	41 991,69 € HT	Total	41 991,69 €

- sollicité les subventions auprès de l'Etat et du Département telles qu'indiquées dans le plan de financement susvisé et de tout autre partenaire financier potentiel ;
- autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

VU la délibération municipale du 24 septembre 2021, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé les modifications de marché n° 2, 3 et 4 du lot 1 « Terrassement - VRD » entraînant une plus-value estimée à 3 424,60 € HT ;
- approuvé les modifications de marché n° 1 et 2 du lot 2 « Gros œuvre » entraînant une plus-value estimée à 25 915,80 € HT ;
- approuvé les modifications de marché n° 1 du lot 7 « Menuiserie intérieures bois » entraînant une plus-value estimée à 5 509,00 € HT ;
- autorisé le Maire à signer les modifications de marchés n° 2, 3 et 4 du lot 1 « Terrassement - VRD » entraînant une plus-value estimée à 3 424,60 € HT, n° 1 et 2 du lot 2 « Gros œuvre » entraînant une plus-value estimée à 25 915,80 € HT, n° 1 du lot 7 « Menuiserie intérieures bois » entraînant une plus-value estimée à 5 509,00 € HT, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

.../.

.../. 6 –

VU la délibération municipale du 10 décembre 2021, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé la modification de marché n° 2 du lot 3 « Structure – Bardage bois » entraînant une plus-value estimée à 6 154,20 € HT ;
- approuvé la modification de marché n° 2 du lot 7 « Menuiserie intérieures bois » entraînant une moins-value estimée à - 1 340,00 € HT ;
- approuvé la modification de marché n° 1 du lot 8 « Doublage Cloison Plafond Peinture » entraînant une plus-value estimée à - 58 201,54 € HT ;
- approuvé la modification de marché n° 2 du lot 8 « Doublage Cloison Plafond Peinture » entraînant une plus-value estimée à 896,53 € HT ;
- approuvé la modification de marché n° 1 du lot 11 « Plomberie - Sanitaire » entraînant une plus-value estimée à 2 910,00 € HT ;
- approuvé la modification de marché n° 1 du lot 12 « Chauffage - Ventilation » entraînant une plus-value estimée à 1 444,00 € HT ;
- approuvé la modification de marché n° 1 du lot 13 « Electricité » entraînant une plus-value estimée à 1 428,68 € HT ;
- approuvé, compte tenu de ces modifications de marchés, les nouveaux montants des marchés de travaux pour chacun des lots sont les suivants :

Lot	Montant initial du marché	Montant des modifications	Montant marché final	Pourcentage d'augmentation
1 - Terrassement VRD	137 295,45 € HT	19 843,75 € HT	157 139,20 € HT	14.45 %
2 - Gros œuvre	699 000,00 € HT	29 915,80 € HT	728 915,80 € HT	4.28 %
3 - Structure et bardage bois	375 000,00 € HT	62 091,31 € HT	437 091,31 € HT	16.55 %
4 - Etanchéité	107 000,00 € HT	0 € HT	107 000,00 € HT	0 %
5 - Bardage ITE	189 572,44 € HT	0 € HT	189 572,44 € HT	0 %
6 - Menuiserie extérieure	163 970,00 € HT	0 € HT	163 970,00 € HT	0 %
7 - Menuiserie intérieure	187 634,50 € HT	4 169,00 € HT	191 803,50 € HT	2.22 %
8 - Doublages Cloisons Plafond Peinture	222 038,70 € HT	-57 305,01 € HT	164 733,69 € HT	-25.81 %
9 - Carrelage Faïence	47 850,00 € HT	0 € HT	47 850,00 € HT	0 %
10 - Sols souples	40 003,40 € HT	0 € HT	40 003,40 € HT	0 %
11 - Plomberie Sanitaire	47 094,11 € HT	2 910,00 € HT	50 004,11 € HT	6.17 %
12 - Chauffage Ventilation	225 935,00 € HT	1 444,00 € HT	227 379,00 € HT	0.63 %
13 - Electricité	152 000,00 € HT	1 424,68 € HT	153 424,68 € HT	0.94 %
14 - Photovoltaïque	69 958,34 € HT	0 € HT	69 958,34 € HT	0 %
15 - Aménagements extérieurs	127 204,66 € HT	67 651.82 € HT	194 856.48 € HT	53.18 %
Total	2 791 556,60 € HT	Total	2 923 701,95 € HT	4.73 %

- autorisé le Maire à signer les modifications de marchés n° 2 du lot 3 « Structure – Bardage bois » entraînant une plus-value estimée à 6 154,20 € HT, n° 2 du lot 7 « Menuiserie intérieures bois » entraînant une moins-value estimée à -1 340,00 € HT, n° 2 du lot 8 « Doublage Cloison Plafond Peinture » entraînant une plus-value estimée à 896,53 € HT, n° 1 du lot 11 « Plomberie Sanitaire » entraînant une plus-value estimée à 2 910,00 € HT, n° 1 du lot 12 « Chauffage Ventilation » entraînant une plus-value estimée à 1 444,00 € HT, n° 1 du lot 13 « Electricité » entraînant une plus-value estimée à 1 428,68 € HT ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

.../.

.../. 7 –

VU la note de synthèse n° 2022-17 bis élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme et forêt » réuni le 24 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'après vérification du Décompte Général Définitif de la société MILLET TP titulaire du lot n° 1 « Terrassement – VRD », il apparaît que l'encastrement du coffret ENEDIS n'a pas été réalisé par l'entreprise (moins-value de 300 € HT) et qu'il a été supprimé par erreur sur la modification de marché n° 3 un regard béton 40 x 40 avec tampon fonte (plus-value de 220 € HT). Au cumul ces modifications de prestations entraînent une moins-value de 80 € HT, qui est reprise dans la modification de marché n°5,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité des voix,

1/ APPROUVE la modification de marché n° 5 du lot 1 « Terrassement - VRD » entraînant une moins-value estimée à 80 € HT.

2/ APPROUVE, compte tenu de ces modifications de marchés, les nouveaux montants des marchés de travaux pour chacun des lots sont les suivants :

Lot	Montant initial du marché	Montant des modifications	Montant marché final	Pourcentage d'augmentation
1 – Terrassement VRD	137 295,45 € HT	19 843,75 € HT	157 057,20 € HT	14,39 %
2 – Gros œuvre	699 000,00 € HT	29 915,80 € HT	728 915,80 € HT	4,28 %
3 – Structure et bardage bois	375 000,00 € HT	62 091,31 € HT	437 091,31 € HT	16,55 %
4 - Etanchéité	107 000,00 € HT	0 € HT	107 000,00 € HT	0%
5 – Bardage ITE	189 572,44 € HT	0 € HT	189 572,44 € HT	0 %
6 – Menuiserie extérieure	163 970,00 € HT	0 € HT	163 970,00 € HT	0 %
7 – Menuiserie intérieure	187 634,50 € HT	4 169,00 € HT	191 803,50 € HT	2,22 %
8 – Doublages Cloisons Plafond Peinture	222 038,70 € HT	-57 305,01 € HT	164 733,69 € HT	-25,81 %
9 – Carrelage Faïence	47 850,00 € HT	0 € HT	47 850,00 € HT	0%
10 – Sols souples	40 003,40 € HT	0 € HT	40 003,40 € HT	0 %
11 – Plomberie Sanitaire	47 094,11 € HT	2 910,00 € HT	50 004,11 € HT	6,17 %
12 – Chauffage Ventilation	225 935,00 € HT	1 444,00 € HT	227 379,00 € HT	0,63 %
13 – Electricité	152 000,00 € HT	1 424,68 € HT	153 424,68 € HT	0,94 %
14 – Photovoltaïque	69 958,34 € HT	0 € HT	69 958,34 € HT	0 %
15 – Aménagements extérieurs	127 204,66 € HT	67 651,82 € HT	194 856,48 € HT	53,18 %
Total	2 791 556,60 € HT	Total	2 923 621,95 € HT	4,73 %

3/ AUTORISE le Maire à signer la modification de marchés n° 5 du lot 1 « Terrassement - VRD » entraînant une moins-value estimée à 80 € HT, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,




Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20220304-20_LOT_1_PESQUE-DE